

ABONNEMENT

Numéro :
Un an 30 fr.
Six mois 18
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . 30
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du Journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAYAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 28 OCTOBRE

A LA CHAMBRE

Judi, 5 heures.

La commission chargée d'examiner le projet de résolution tendant à la nomination d'une commission d'enquête, a été constituée, cette après-midi, dans les bureaux de la Chambre.

21 membres sont favorables au projet ; un seul est hostile ou au moins douteux : M. Bourgeois, du Jura. M. Bourgeois est un compatriote et un ami de M. Jules Grévy ; il comprend sans doute que le procès de M. Wilson sera le procès du Président de la République lui-même. Son hésitation est facilement explicable.

On parle beaucoup dans les couloirs d'une pièce relative à un procès retentissant, qu'on dit fort compromettante pour le chef de l'Etat. Non-seulement cette pièce aurait été déposée dans le procès, mais des reproductions photographiques en auraient préalablement été faites et se trouveraient dans des mains tierces.

Quoi qu'il en soit, la plupart des députés sont persuadés que l'enquête, si elle a lieu, mettra en jeu la responsabilité de M. Jules Grévy et aussi celle d'une multitude d'hommes politiques.

Certains pensent que, pour cette raison même, les investigations seront poussées le moins loin possible. Ils ajoutent que, depuis quelques jours, tous les intéressés ont compulsé leurs dossiers respectifs et pris leurs mesures contre les indiscretions de la future commission.

Ces renseignements doivent être exacts. Mais, en supposant que les enquêteurs soient disposés à se montrer discrets, croit-on qu'il leur sera toujours loisible de témoigner de leur bonne volonté par leurs actes ? Parfois, l'enquête mène plus les enquêtes que les enquêteurs ne mènent l'enquête.

Souvent ceux-ci sont entraînés plus loin qu'ils ne voudraient aller. Personne ne peut dire aujourd'hui ce qu'il sortira et ce qu'il ne

sortira pas de l'enquête proposée.

La Chambre, malgré une éloquente réfutation faite par M. de Lefèvre-Pontalis, a accepté par 349 voix contre 196 le projet de pension aux blessés de 1848 à titre de récompense nationale. Toujours les primes à l'insurrection !

A ce propos, M. Madier de Montjau a formulé une théorie assez originale. Distinguant la révolution du coup d'Etat, il a proclamé que ce dernier est un crime tandis que la première est le plus saint des devoirs. Drôle de casuistique.

WILSON FLÉTRI

« Je veux que le gouvernement donne
les faveurs à ses amis. »
(CHRISTOPHE.)

M. Charles Laurent, directeur du Paris, a adressé la lettre suivante au président de la réunion de Tours :

« Paris, le 25 octobre 1887.

« Monsieur le président,

« Les organisateurs du meeting que vous présidez m'ont fait l'honneur de m'inviter à venir développer les accusations que j'ai portées contre M. Wilson.

« En formulant ces accusations, j'ai voulu faire, j'ai fait acte de politicien, en dehors de toute concurrence électorale, en dehors de toute question de parti.

« C'est devant l'opinion publique tout entière, c'est devant la France républicaine, c'est devant la France honnête que j'ai cité un député prévaricateur, en le mettant au défi de m'assigner à son tour devant les tribunaux.

« Il ne me convient pas de réduire cette lutte aux proportions moins efficace d'un pugilat oratoire.

« J'ai accusé, j'accuse M. Wilson d'avoir fraudé, de frauder encore le fisc par des moyens dont j'ai donné l'énumération et qui conduiraient infailliblement des délinquants moins bien logés que lui sur les bancs de la police correctionnelle.

« J'ai accusé, j'accuse M. Wilson de trafiquer

de la croix d'honneur dans l'intérêt de ses affaires privées.

« J'ai accusé, j'accuse M. Wilson d'avoir, soit comme simple député, soit comme membre du gouvernement, commis de véritables concussion, dont j'ai publié le détail, dont je possède les preuves et que j'offre de démontrer devant les tribunaux.

« Que pourrai-je vous dire de plus ?

« La campagne que je mène n'a de valeur que parce que M. Wilson, qui ne m'a jamais vu et ne me connaît pas, ne peut attribuer à une hostilité personnelle, à une rancune, à une ambition inavouée, les attaques dont il est l'objet.

« Ce n'est pas un homme qui le poursuit de son envie ou de sa haine : c'est toute une génération de républicains et de patriotes qui lui reproche d'avoir honteusement vécu aux dépens de la France, quand ses électeurs lui avaient donné pour mission de la servir.

« Jugez votre député ! — Ne lui ayant pas donné ma voix, moi, je n'ai pas à lui demander de comptes ; mais je suis prêt à lui en rendre, devant les juges.

« Salut fraternel.

« CHARLES LAURENT. »

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Si les députés républicains voulaient bien avouer leurs craintes, ils nous démontreraient que le maintien du ministère jusqu'à la session de janvier pourrait reposer sur ces craintes mêmes. L'affaire Wilson est grosse de conséquences. L'Élysée se trouve démasqué, en face de la Chambre. Que fera celle-ci ? En frappant Monsieur Gendreau, elle atteint le président Grévy. Si sa démission s'imposait, qu'advierait-il, le lendemain ? À la veille des élections sénatoriales, la République offrirait le spectacle d'un gouvernement décapité, sans chef d'Etat, avec un ministère qui n'a pour appui qu'une majorité instable, factice, en plein désarroi financier, avec des douzièmes provisoires au lieu

d'un budget sérieusement équilibré. En s'opposant à la nomination d'une commission d'enquête, le ministère n'a-t-il pas, en apparence au moins, lié son sort, momentanément, jusqu'à la solution de cette triste affaire, au sort de l'Élysée ?

Les premiers échecs essayés par le ministère n'ont surpris personne. On s'accorde à reconnaître que si le vote du budget n'était pas impérieusement imposé au Parlement, qui n'a plus que quelques semaines à consacrer à son examen et à sa discussion, le ministère ne tiendrait pas debout vingt-quatre heures.

De même on est unanime à constater que l'adoption de la proposition d'une enquête parlementaire passe par dessus la tête du Cabinet pour atteindre le Président de la République. L'Élysée devient le principal objet des préoccupations de nos politiciens. C'est le sentiment général qui se manifeste dans les couloirs corroborés par la réunion de Tours.

Un symptôme dont aucun habitué du Parlement ne contestera et la véracité et la signification : la lettre du prince Victor n'a pas arrêté un seul instant l'attention. On n'y a prêté aucune valeur, aucune importance. Les membres du groupe de l'Appel au peuple, y compris son président, M. Jolibois, assistaient à la réunion tenue par les Droites. On voit que ce groupe n'a pas modifié son attitude et qu'il marche d'accord avec la minorité. On peut donc constater combien nul a été l'effet produit par la communication du fils du prince Jérôme.

LÈVEE DES ARRÊTS DU GÉNÉRAL
BOULANGER

Le général Ferron a décidé la levée des arrêts du général Boulanger. Le commandant du 43^e corps reprendra son service le 4^e novembre.

47 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MORT D'UN FORÇAT

PAR CH. SAINT-MARTIN

CHAPITRE XI

Les braconniers d'Anjou

Les arondissements de La Flèche, dans le Maine, et de Baugé, dans l'Anjou, sont semés de forêts magnifiques et de bois inextricables qui s'étendent depuis Précigné et Sablé jusqu'au Lude, jusqu'à Durtal et jusqu'au-delà même de Baugé.

On remarque surtout, au nord des communes de La Chapelle-d'Aligné et de Notre-Dame-du-Pé, la belle forêt de Malpaire, qui va jusqu'à la route de La Flèche à Sablé.

Au-dessous, entre Daumeray et Durtal, s'étendent, comme des contreforts, une foule de bois taillis, de sapinières et d'épaisses broussailles qui se rejoignent les unes les autres, de façon à regagner vers le sud le grand forêt de Baugé.

C'est au milieu de ces forêts et de ces bois que, pendant deux ou trois ans, Rouget avait pu échapper aux recherches de la gendarmerie.

Mais son quartier général avait toujours été

dans les taillis du château du Grip et de Saint-Germain.

C'est là, en effet, que le fameux braconnier avait trouvé ses plus sûres retraites et ses meilleurs moyens de défense.

C'est là aussi qu'il réunissait le plus facilement ses amis, les braconniers du Maine et de l'Anjou, qui, pour donner plus de force et de facilité à leurs brigandages contre le gibier, formaient à cette époque une espèce d'association avec un chef et des traditions suivies.

Au milieu de ces bois était un carrefour célèbre alors parmi les habitants de la contrée.

C'était le carrefour de la Mort-au-Brac, aujourd'hui détruit.

On ne pouvait s'y rendre qu'en se glissant d'abord au milieu des taillis, puis en rampant sur les mains par des sentiers couverts que les sangliers traquaient dans leurs marches et contre-marches, et enfin en écartant certaines broussailles qui, adroitement relevées par les braconniers, dissimulaient d'étroites pistes où un homme pouvait passer.

Le carrefour lui-même n'était autre chose qu'une sorte de clairière, produite au milieu des taillis par une vingtaine de chênes qui avaient poussé en cercle et formaient comme un cirque bizarre.

Là, les ronces et les épines étaient moins hautes,

les ajoncs moins serrés, et les sapins, repoussés au-delà des chênes, laissaient passer une certaine lumière.

Les braconniers qui se réunissaient autrefois à la Mort-au-Brac s'étaient bien gardés de toucher aux broussailles qui entouraient le carrefour afin de ne pas donner l'éveil aux gendarmes et aux gardes des communes et des propriétés avoisinantes. Il en était résulté que ces broussailles s'étaient peu à peu élevées jusqu'aux premières branches des arbres.

Le carrefour était devenu ainsi plus impénétrable qu'une forteresse.

Nul n'approchait de la Mort-au-Brac, pas même les forestiers, car on disait qu'il y avait des revenants la nuit, et on racontait à ce sujet de lugubres histoires que les braconniers intéressés répandaient à plaisir.

Et ce qui ajoutait encore à la terreur mystérieuse qu'inspirait le carrefour, dont le nom seul faisait frémir, c'est que de grosses pierres blanches, apportées je ne sais d'où et répandues çà et là sur le gazon et au pied des chênes, ressemblaient à des sépulcres recouvrant des squelettes humains.

Or, le 25 novembre de l'année 1858, dès cinq heures et demie du matin, un homme, armé d'un fusil qu'il portait sous le bras, émergeait soudainement des broussailles et, franchissant la ligne des

arbres, s'avancait jusqu'au milieu du carrefour.

Cet homme, dont l'obscurité empêchait encore de distinguer les traits énergiques, était un des plus hardis et des plus dangereux braconniers du pays.

On l'appelait Pierre Faucheux.

C'était un très bel homme, grand, fort, les favoris taillés courts, avec des cheveux légèrement bouclés au-dessus des oreilles.

Il était renommé pour sa fidélité à ses amis et pour son habileté à tendre des pièges.

À la mort du père Pouplard, de Daumeray, il avait été élu, à l'unanimité, nouveau doyen de la Braconnerie.

Il regarda attentivement autour de lui, fit le tour des chênes et revint s'asseoir sur une des plus grosses pierres qui se trouvaient au centre.

— Personne, murmura-t-il, je suis le premier.

Le vent du matin, qui commençait à s'élever dans la cime des chênes, l'empêcha seul d'entendre une sorte de rire étouffé qui sortait d'un buisson.

Une demi-heure s'écoula.

L'homme resta solitaire et pensif.

Vers six heures, cependant, il murmura :

— Ils m'ont nommé leur chef, mais ils ne se pressent pas pour venir au rendez-vous.

Alors, comme pour calmer son attente, le doyen des braconniers sortit de sa poche une lettre qui

M. Wilson n'est pas homme à se laisser abattre sans regimber. Ah ! l'on fait du scandale ! Eh ! bien, on va voir. On remue de la boue ; tout le monde sera sale.

Le Gaulois a vu, lui aussi, M. Wilson et voici un extrait du dialogue :

« — Croyez-vous que la Chambre revienne sur son vote, et qu'elle hésite devant les conséquences possibles de sa décision ? »

« — Non. Au train où on est lancé, on ne s'arrêtera pas. On s'en mordra les doigts ; mais je crois qu'on ira jusqu'au bout. Et gare la casse ! Quand le piment ne suffit plus aux palais blasés, il faut du poivre de Cayenne, de même que les gens qui ont abusé de l'eau-de-vie sont obligés de boire du vitriol. Ceux qui ont voulu l'enquête auront de quoi se gratter le gosier. Quant à moi personnellement, je vous le répète, je ne puis que m'en féliciter. »

Allons cela promet ; la galerie s'amusera.

On lit dans l'*Intransigeant* :

« A la dernière heure, l'*Agence Havas* nous communique une très longue lettre de M. Wilson, répondant au journal *Paris*, qui l'avait accusé d'avoir enlevé du ministère des finances le dossier de l'affaire des frères Dreyfus, que nous avons racontée dans tous ses détails.

« La lettre de M. Wilson nous parvient à une heure beaucoup trop tardive pour que nous puissions la discuter aujourd'hui. Nous nous bornerons à en extraire le passage suivant :

« Les papiers dont il s'agit se trouvaient dans mon cabinet lorsque j'ai quitté le ministère des finances en 1884 ; ils ont été emportés avec mes papiers personnels. Aussitôt que j'ai eu connaissance de l'article du *Paris*, j'ai cherché et retrouvé ce dossier, et je me suis empressé de le renvoyer à l'administration. »

« Il résulte des lignes qu'on vient de lire que l'accusation du *Paris* était parfaitement fondée. M. Wilson avoue lui-même avoir emporté avec ces papiers personnels l'important dossier qu'on l'accusait, avec raison, d'avoir enlevé au ministère des finances, et qui aurait dû se trouver, non dans son cabinet, mais bien dans les archives. »

Nous lisons dans le *Paris* :

« M. Wilson a touché l'an dernier 72,800 francs pour les intérêts de sa mise de fonds et pour sa part de bénéfice dans la charge du trésorier-payeur général d'un département du Nord. M. Wilson a engagé 300,000 francs dans cette affaire.

« M. Wilson a touché l'an dernier 403,000 francs pour les intérêts de sa mise de fonds et pour sa part de bénéfices dans la charge du trésorier-payeur général d'un autre département du Nord. M. Wilson a engagé 600,000 fr. dans cette affaire.

« M. Wilson est intéressé en outre dans plusieurs autres trésoreries. Nous ignorons encore quel a été, de ce chef, le chiffre de ses bénéfices pendant la dernière année.

lui était arrivée l'avant-veille. Et il essaya de la relire, mais il faisait trop sombre pour qu'il pût y parvenir.

Cette lettre était aussi mystérieuse que possible. Elle lui avait été envoyée par Eugène Carron, et elle était ainsi conçue :

« Mon cher ami,

« Réunissez les amis à la Mort-au-Brac le 25, au matin. J'y serai. »

C'était signé :

« LE POTARD. »

Faucheux avait immédiatement suivi les instructions d'Eugène, sans savoir le but que celui-ci poursuivait, parce qu'il était convaincu que le Potard ne dérangeait pas les braconniers pour un mince intérêt.

Il avait donc immédiatement fait prévenir tous ceux qui l'avaient élu chef et en qui il avait confiance.

Mais bien des fois depuis deux jours, et spécialement ce matin même, Pierre Faucheux s'était posé cette question :

« Pourquoi le Potard nous réunit-il ainsi ? »

La question restait nécessairement sans réponse.

Faucheux en était réduit aux hypothèses les plus extravagantes, car depuis longtemps le Potard, un des bons fusils de la forêt, avait disparu du pays.

A la fin, vers six heures et demie, lassé d'une si

Nous les ferons connaître à nos lecteurs dès que nous serons fixés nous-mêmes. »

Nouvelles militaires.

Une bonne nouvelle pour les engagés volontaires d'un an.

Ils seront renvoyés le 14 novembre dans leurs foyers ; ou du moins leur départ s'effectuera en deux parties. La portion arrivée le 12 novembre 1886 sera libérée le 14, et celle qui est arrivée le 15 sera libérée le 14.

Les vingt commandants de corps d'armée se réuniront au ministère de la guerre le 14 novembre en commission de classement pour l'avancement des officiers supérieurs.

Le général Wolff, commandant le 7^e corps, présidera la commission.

La maharajah de Baroda a visité mercredi l'École de Saint-Cyr.

Le général Tramond lui en a fait les honneurs et le maharajah est rentré à Paris enchanté de cette excursion.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

NOS DÉPUTÉS

Séance du mardi 25 octobre

Scrutin sur la demande d'urgence pour la proposition de M. Cunéo d'Ornano.

Tous les députés de Maine-et-Loire ont voté pour.

La Chambre des députés a adopté la proposition par 338 voix contre 130.

Le même jour, la Chambre a procédé au tirage au sort de ses bureaux.

Font partie :

- Du 2^e bureau, M. de Soland ;
- Du 4^e bureau, M. de Terves ;
- Du 5^e bureau, M. Fairé ;
- Du 6^e bureau, M. Berger ;
- Du 8^e bureau, M. Merlet ;
- Du 9^e bureau, M. de Maillé ;
- Du 10^e bureau, M. de La Bourdonnaye ;
- Du 14^e bureau, M. Chevalier.

NOS SÉNATEURS

Font partie, au Sénat :

- Du 1^{er} bureau, M. Le Guay ;
- Du 7^e bureau, M. Blavier ;
- Du 9^e bureau, général d'Andigné.

COURAGE RECOMPENSE

Le ministre de l'intérieur vient de décerner une médaille d'argent de 1^{re} classe à M. Lecoq, marinier à Trèves-Cunault. Déjà titulaire de la médaille d'argent de 2^e classe, s'est signalé de nouveau par un acte de courage très méritoire accompli à Cordemais (Loire-Inférieure), le 17 septembre 1886.

longue attente, le braconnier se leva, posa son fusil à terre et imita si fidèlement le cri du hibou qu'on eut cru l'entendre dans les arbres.

Presque aussitôt, un autre hibou qui, sans doute, n'aimait pas à percher, chanta au plus creux d'un buisson. Et deux autres cris de la même nature, aussi lugubres les uns que les autres, retentirent à quelques pas de Faucheux.

En même temps, trois ombres se dressèrent.

C'étaient trois autres braconniers, bien connus dans la contrée, Jean Besson, Pierre Huau et Jacques Faucheux, frère du doyen.

En les apercevant, celui-ci poussa un cri qui témoignait encore de son impatience.

— Allons donc ! j'ai cru que vous n'arriveriez jamais !

Les trois hommes répondirent en riant :

— Mais si, mon cher Pierre, puisque nous l'attendons ici depuis une demi-heure.

— Pourquoi ne vous montriez-vous pas ?

— To ne faisais pas le cri.

— Je croyais que c'était inutile ; mais peu importe, puisque vous voilà.

Aussitôt les quatre hommes se serrèrent la main et s'assirent ensemble sur une grosse pierre, chacun d'eux ayant son fusil près de soi.

Pierre Faucheux raconta qu'il avait reçu une lettre du Potard les convoquant à la Mort-au-Brac pour ce matin même, mais qu'il ignorait le sujet

L'Abeille Saumuroise SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

Un des fondateurs de cette Société nous communique l'article suivant :

M. le docteur Coutand, qui, dans l'exercice de son ministère, a pu voir de près les souffrances et les misères des classes laborieuses, s'est demandé s'il n'y aurait pas quelque tentative à faire pour améliorer, à Saumur, la condition de ceux qui sont les plus déshérités de la fortune, et pour augmenter le bien-être des autres classes, dont le salaire, le gain ou les appointements sont à peine suffisants, malgré la plus grande économie, pour équilibrer le budget. Il a pensé que l'association, qui a produit partout de si excellents résultats, pourrait produire un bien immédiat, et qu'une Société coopérative de consommation amènerait bientôt une amélioration matérielle et morale dans les familles associées. M. le docteur Coutand a groupé autour de lui des hommes de cœur et de dévouement qui partageaient ses convictions, et l'*Abeille Saumuroise* a été fondée.

Le siège social est rue du Portail-Louis, 32.

Organisée le 5 août, la Société compte déjà soixante-dix coopérateurs, parmi lesquels nous trouvons des rentiers et des travailleurs, des commerçants et des employés, des membres des professions libérales et des fonctionnaires, des patrons et des ouvriers : c'est dire qu'il n'y a aucune distinction de classes et que c'est en s'appuyant sur l'union que notre Société compte atteindre le but élevé qu'elle poursuit. Nous désirons cependant plus particulièrement voir venir à nous les ouvriers, car ce sont eux qui ont besoin d'avoir, au meilleur marché possible, les objets de première nécessité.

Cette idée de solidarité entre les grands et les petits semble avoir préoccupé les organisateurs de l'*Abeille* ; ils ont pensé aux petites bourses. « Avec des grains de blé, dit Frédéric Passy, on fait les cent vingt millions d'hectolitres dont nous avons besoin pour nous nourrir. De même, c'est avec de petits efforts, en vivant à la portée de sa main, qu'on peut grandir. Quand on veut gravir un édifice, il faut commencer par mettre le pied sur la première marche ; il faut aussi que le progrès avance de bas en haut, à petits pas. Par l'union on peut devenir puissant, il vaut mieux aller lentement, marchant tous les jours, comme la tortue de la fable. » L'*Abeille Saumuroise*, dans ses statuts, s'est inspirée de ces idées du grand économiste. Elle a fixé à 2,000 fr. le minimum de son capital social. L'apport de chaque associé a été fixé à 50 fr. — 5 fr. doivent être versés en souscrivant, et on verse ensuite 4 fr. par mois au minimum jusqu'à la libération ; cette action libérée produira un intérêt de 3 1/2 0/0. La Société commence par de petits intérêts ; ce ne sont que quelques centimes à épargner, quelques francs à donner pour faire le premier acompte de l'action. C'est prosaïque, mais la grandeur des résultats transforme, élève et poétise ces petites choses.

La Société aurait pu, en faisant appel aux capitaux, installer des magasins ; elle a préféré suivre une autre voie et marcher à petits pas, mais avec plus de sûreté. Elle a passé des traités avec les fournisseurs : boulangers, bouchers, charcutiers, épiciers, pharmaciens, marchands de vêtements, de combustibles, etc., qui se sont engagés à faire en faveur de la Société un rabais de 10, 15 ou 20 0/0 sur le prix courant des marchandises livrées par eux.

D'un autre côté, la Société a fait fabriquer des jetons de 1 fr. 50 c. et 5 c. Chaque sociétaire prend la quantité de jetons qui lui est nécessaire à l'achat de ses denrées de chaque jour ou de chaque semaine et en paye la valeur en argent. Les sociétaires vont chez les fournisseurs acheter les marchandises dont ils ont besoin et les soldent avec les jetons de la Société. Chaque sociétaire a un livret sur lequel le fournisseur écrit la somme des marchandises qu'il a livrées.

Par exemple, j'ai besoin pour ma semaine de 20 fr. d'épicerie. J'y échange chez le trésorier de la Société 20 fr. en espèces contre pareille somme en jetons. Je me rends chez l'épicier, j'achète au prix courant 20 fr. d'épicerie, je les paye en jetons et l'épicier écrit sur mon livret qu'il m'a vendu pour 20 fr. de marchandises.

Lorsque le fournisseur a dans sa caisse 400 fr. ou 1,000 fr. de jetons, il les porte au trésorier qui les lui rembourse en espèces, après lui avoir retenu le tant pour cent qu'il a accepté dans son traité avec la Société. S'il a consenti un rabais de 10 0/0, on lui rendra, pour 400 fr. de jetons, une somme de 90 fr. en espèces.

Ces bénéfices sont totalisés par la Société et la répartition se fait à la fin de chaque trimestre. On en fait deux parts : l'une, de 30 0/0, reste à la Société pour constituer un fonds de réserve, et l'autre, de 70 0/0, est répartie entre les sociétaires au prorata de leurs achats.

Voilà l'intérêt de la coopération : la Société rend, chaque trimestre, au sociétaire, une partie de l'argent qu'il a dépensé.

Ce n'est pas là le seul résultat de la coopération. Depuis que la Société fonctionne, plusieurs marchands ont abaissé les prix de leurs marchandises.

La Société ne s'en tiendra pas à ces résultats. Dès que ses fonds de réserve le lui permettront, elle établira des magasins, achètera elle-même aux producteurs, supprimera la remise faite aux intermédiaires, et arrivera à livrer les marchandises au prix du gros, c'est-à-dire avec un bénéfice de trente pour cent, en moyenne, au profit des coopérateurs, qui réaliseront peu à peu une petite fortune, pouvant devenir, comme celle des coopérateurs de l'Angleterre, une immense fortune.

L'*Abeille Saumuroise* réalisera plus tard d'autres améliorations. Elle établira successivement entre ses membres des caisses d'épargne, de retraite et de pensions viagères ; elle fera aux associés des avances d'argent pour leur commerce ou l'achat de leurs maisons ; enfin, elle cherchera à réaliser tous les bienfaits que produit la coopération.

Nous dirons aux ouvriers : Venez à nous, nous voulons vous donner la vie à bon marché. Nous savons que l'ouvrier n'a pas d'avances et que souvent il est miné par le crédit. Les philanthropes qui sont à la tête de la Société cherchent le moyen d'en rendre facile l'accès aux ouvriers ; le problème est difficile à résoudre, mais nous ne croyons pas qu'il soit insoluble.

On sait bien que les achats à crédit ne gênent pas sur le moment ; mais il n'est pas moins certain que lorsque l'échéance arrive, ce système met le désarroi dans les petits budgets. Il faudrait que l'ouvrier arrivât à proportionner minutieusement les dépenses avec les recettes, car une fois endetté, il est à la merci des fournisseurs. Si la Société pouvait arriver à ce que l'ouvrier ne fût plus la proie des créanciers, elle rendrait un immense service aux classes laborieuses.

L'*Abeille Saumuroise* réalisera au milieu de nous, nous aimons à l'espérer, le bien-être matériel par la coopération. L'âge d'or de l'humanité, a dit Saint-Simon, n'est pas derrière nous, mais devant, et sera la résultante de l'amélioration graduelle de l'état social. Rappelons-nous ces vingt-huit malheureux tisserands de Rochdale qui ont commencé la coopération avec quelques francs et dont les descendants ont aujourd'hui quatre cent millions, et pensons que si la coopération ne nous donne pas immédiatement tous les bienfaits que nous en atten-

(A suivre.)

